

Couleur Boutonne

LE MOT DU MAIRE

La fin de l'année 2015, a été marquée par les événements tragiques que chacun connaît. Tout le monde a été touché par ces morts innocentes, au nom d'une barbarie aveugle. Aujourd'hui, il faut vivre avec ce risque. Mais il faut vivre ! Et vivre ensemble !

Place maintenant à 2016. Avant d'aborder les sujets qui occupent actuellement la municipalité, je tiens à vous souhaiter une bonne année et **je vous présente mes meilleurs vœux, au nom de tous les élus et des agents de la collectivité** ; vœux de santé avant tout. Comme de coutume, vous êtes conviés aux vœux de la Municipalité qui auront lieu vendredi 8 janvier à 18h30 au Centre Culturel.

Si 2015 a été riche en chantiers ouverts, en travail fourni par les élus et les agents, 2016 sera aussi une année chargée.

Tout d'abord, je tiens à vous informer, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, (décision prise le 16 novembre dernier, lors de la séance du Conseil Municipal) que Véolia reste notre délégataire pour la gestion de l'eau, pour les 10 prochaines années. Un article ci-après vous expliquera les grandes lignes de ce contrat et les conséquences en matière tarifaire.

Ce début d'année va surtout être marqué par les travaux qui vont engendrer la fermeture de l'Avenue des Fils Fouquaud ; de l'Eglise St Chartier au carrefour de Melle et cela jusqu'à mi-mai. Après la rue du Département, pour laquelle la gêne a été moins présente pour les automobilistes, la fermeture totale de ce nouveau tronçon va générer des perturbations fortes. Nous vous remercions donc pour votre patience et votre compréhension durant ces 4 mois d'inconfort. Un merci particulier aussi à tous les riverains qui, depuis le mois d'octobre subissent tous ces travaux.

Comme vous le savez, la municipalité a commencé à élaborer notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document, qui sera approuvé en 2017, nécessite un travail important de la part des membres de la commission et du bureau d'études choisi (Sites et Projets) **mais son élaboration vous concerne**. En effet, le plan qui va être adopté dessinera les contours de notre commune pour les 10 ans à venir. Et chaque Chef-Boutonnais doit y prendre sa part. Venez donc aux réunions qui vous seront proposées prochainement.

Enfin, je terminerai mon propos liminaire en vous disant que notre commune prend une part active à l'investissement public, avec nos différents chantiers en cours ou à venir ; sans pour autant prendre de risques budgétaires. Malgré les baisses des dotations d'état, **nous maintiendrons un investissement soutenu**, et ferons des choix en conséquence ; surtout au niveau des charges de fonctionnement.

Fabrice MICHELET

QUE DE MOUVEMENT !

Le monde des collectivités est en révolution... ou du moins en forte évolution. Tout le monde l'a vu récemment avec la fusion des régions, le regroupement pour ce qui nous concerne, du Poitou-Charentes, du Limousin et de l'Aquitaine... Cette nouvelle et grande région a vu le jour le 1^{er} janvier.

Cette fusion n'est pas la dernière que nous connaissons. En effet, l'Etat, à travers la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) souhaite aussi que les communautés de communes atteignent au moins 15 000 habitants. Il n'y a pas si longtemps, la loi du 16 décembre 2010 (réforme territoriale) obligeait ces mêmes collectivités à atteindre la barre des 10 000 habitants.

Officiellement, les élus doivent décider de ce qu'ils veulent pour l'avenir de leur territoire à travers un vote dans chaque commune mais en réalité l'Etat garde la main pour prendre la décision ultime... Quelles sont les motivations de l'Etat pour regrouper des collectivités ainsi entre elles ? Quels intérêts pour les citoyens ? Quelles sont les risques et opportunités ? Et le plus important, que va-t-il se passer pour nous à Chef-Boutonne ?

Commençons par cette dernière question qui doit concerner chaque concitoyen. Le Préfet a présenté le 12 octobre dernier la carte qu'il souhaite soumettre à la commission départementale (la CDCI) qui devra valider ses orientations. Pour le sud Deux-Sèvres, il souhaite regrouper les 4 communautés de communes existantes du Pays Mellois (Cœur du Poitou, Val de Boutonne, Communauté du Mellois, Canton Cellois), même si des dérogations pourraient permettre aux trois premières de rester en l'état. Cette nouvelle collectivité qui verrait ainsi le jour au 1^{er} janvier 2017 serait composée de 80 communes et de 49 000 habitants. Les communes avaient à émettre un avis sur ce schéma avant le 23 décembre. Pour notre commune, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité. Au moment où nous éditons ce bulletin, 23 communes sur les 27 de Cœur du Poitou semblent avoir dit « oui » également. Notons de même que le Conseil Communautaire de Cœur du Poitou a émis lui aussi un avis favorable le 15 décembre dernier, montrant ainsi sa volonté d'avancer.

Quels intérêts pour l'Etat ?

Cette volonté affichée de l'Etat de faire grossir la taille des communautés de communes cache en fait des

enjeux forts. La première raison est surtout d'ordre financier puisque l'Etat souhaite faire des économies. Il estime qu'en regroupant des collectivités entre elles, il pourra donner à terme moins de dotation (déjà en cours) puisqu'elles seront plus structurées. De même, elles pourraient organiser leurs compétences en mutualisant davantage et donc en diminuant le coût général... La deuxième raison réside dans le fait que des collectivités plus importantes seront en capacité de pouvoir prendre en charge de nouvelles compétences que pourrait leur déléguer directement l'Etat (comme la gestion des risques d'inondation en 2018...).

Pourquoi avoir émis un avis favorable ?

Au-delà des contraintes générées par l'Etat, il convient de rappeler que la modification de la carte

Projet de schéma d'intercommunalités 2015-2016



Fusion
Communauté de Communes du Mellois,
Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle,
Communauté de Communes de Cœur du Poitou,
Communauté de Communes Val de Boutonne.

des régions entraîne en cascade une vision différente de nos territoires. Les contours doivent aussi évoluer. Comment être repéré dans cette grande région regroupant 12 départements ? D'autre part, le paysage des intercommunalités a fortement évolué en Deux-Sèvres puisqu'entre 2011 et 2014, nous sommes passés de 25 communautés de communes à 13. Seul le sud-est dans lequel nous nous trouvons, n'a pas évolué. Nous ne pouvons donc pas rester en l'état.

La raison qui peut nous pousser encore plus à accepter cette fusion est liée à l'obligation du Canton Cellois de s'allier avec un autre territoire au minimum. Si ce territoire était créé (30 000 habitants), sans Val de Boutonne ni Cœur du Poitou, la prochaine fusion (imposée par l'Etat soyons-en sûrs) **reviendrait à être absorbé puisqu'il « pèserait »** beaucoup plus que nous. Aujourd'hui, en fusionnant à 4 en une seule fois, nous pourrions davantage peser et proposer nos vues. En effet, depuis 20 ans, notre collectivité est celle qui a intégré le plus de compétences et, sans fausse modestie, gère de manière efficace ses services. En fusionnant, nous pouvons ainsi « exporter » ce savoir-faire en négociant avec nos partenaires, plutôt que de nous voir imposer une autre façon de gérer.

Et le citoyen dans tout cela ?

Cette réorganisation importante exclut les citoyens dans le mode de décision. Mais le citoyen cherche avant tout à bénéficier d'un service public de qualité et non pas spécialement à savoir qui gère ce

service. Que les déchetteries soient ouvertes à des heures souples, que les écoles disposent de moyens suffisants, que le réseau public d'assainissement fonctionne bien, sont certainement plus importants aux yeux des citoyens que les collectivités qui les gèrent. Ces exemples sont des compétences communautaires actuellement et devraient le rester. Mais le vrai risque avec la fusion des 4 communautés est de voir s'éloigner administrativement certains de ces services. Nous devons trouver les moyens pour que la proximité et l'efficacité soient toujours les priorités des élus et de la nouvelle organisation.

La vraie question n'est pas de savoir si ce regroupement doit avoir lieu mais plutôt de savoir comment créer correctement les conditions favorables à ce regroupement. Sachez que les élus de la commune de Chef-Boutonne se battent pour défendre vos intérêts et ceux de notre territoire rural, afin qu'il continue à exister.

Les mois et années qui arrivent seront donc très importants pour l'organisation de nos territoires. Si l'Etat oblige les communautés de communes à se regrouper, il n'en est rien pour les communes. Pourtant, c'est bien à ce niveau qu'il faudra que les lignes bougent également. Les baisses des dotations limitent fortement les budgets au point de mettre certaines communes dans des situations financières dégradées. La création de communes nouvelles est une opportunité sur laquelle nous allons aussi travailler. Mais ceci est un autre débat...

★ La municipalité vous invite à la **cérémonie des vœux** qui se déroulera le **vendredi 8 janvier 2016 à 18h30** au Centre Culturel. ★

Merci de bien vouloir remplir ce bulletin d'inscription et de le renvoyer à la mairie ou envoyer un mail à : accueil.mairiecb@orange.fr

Nom, Prénom Nb de personnes

*La municipalité
vous souhaite une
Bonne Année 2016*

L'EAU À CHEF-BOUTONNE : DES CHANGEMENTS DANS LA CONTINUITÉ

L'eau est un bien précieux et cher. En tant que gestionnaire, la commune se doit donc de veiller à tous les aspects (financiers, qualité, sécurité) quand elle confie la gestion du service à un opérateur. Le conseil avait décidé, fin 2014, de rester dans une gestion par « délégation de service public » à la fin du contrat au 31 décembre 2015 ; c'est-à-dire de demander à un opérateur privé de gérer pour son compte ce service d'eau. Après un appel d'offres et une négociation rigoureuse, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 16 novembre de confier pour les 10 prochaines années ce contrat à VEOLIA. Cet article va donc vous montrer les conséquences de ce choix.

Un prix de l'eau maîtrisé

Le plus important pour la plupart des concitoyens est de savoir à combien ressort le tarif de l'eau. Le tableau ci-dessous montre le nouveau prix de l'eau pour les 2 parts (Véolia et partie communale). En effet, la commune dispose toujours d'un budget spécifique à l'eau, et donc d'un tarif, car c'est à elle que reviennent les investissements nécessaires (changement de canalisations par exemple) ; VEOLIA ne s'occupant que du fonctionnement du service. La grosse différence entre les 2 contrats est de constater une diminution forte de la part de Véolia qui n'a plus aucun investissement à financer. La part communale, quant à elle, a augmenté pour arriver globalement au même niveau qu'en 2015, et donc sans supplément. Cependant, le choix a été de diminuer la part des abonnements (-3%) au détriment de la part variable.

	2015	2016
VEOLIA part fixe	53,06 €	40,00 €
Commune part fixe	35,00 €	45,50 €
Total part fixe	88,06 €	85,50 €
VEOLIA part variable	1,1854 €	0,857 €
Commune part variable	0,50 €	0,850 €
Total part variable	1,69 €	1,707 €
Coût pour 120 m ³	290,31 €	290,34 €

(Ce tableau montre l'évolution des prix HT, sans l'assainissement et sans les autres taxes présentes sur notre facture).

Ce nouveau prix de l'eau, maintenu par rapport à celui de 2015, permet néanmoins de dégager une marge de manœuvre annuelle d'environ 50 000 € pour la commune, en prévision des investissements nécessaires.

D'autres avantages

Au-delà de ce prix, l'offre de VEOLIA intègre des avancées intéressantes pour les 10 prochaines années. Tout d'abord, le rendement du réseau devra augmenter sous peine de pénalités. Le tableau ci-contre montre les obligations contractuelles.

Année	2015	2016	2017	2018 à 2020	2021 à 2025
ILP	2,15	2,00	2,00	1,90	1,85

(L'Indice Linéaire de Perte représente le nombre de m³ par km et par jour perdu au travers de fuites).

L'autre évolution majeure du nouveau contrat réside dans le coût d'ouverture d'un compteur qui diminue de 57 € à 20 €. Cette avancée nous paraissait importante, et a été beaucoup discutée.

Si beaucoup d'éléments ont évolué positivement, d'autres ne sont pas modifiés car ils étaient déjà très performants. Le suivi de la qualité de l'eau sera toujours aussi permanent et le temps d'intervention pour une fuite ou un problème constaté est toujours aussi rapide (2 heures maximum).

Enfin, en cas de problème majeur en terme de sécurité sanitaire, le groupe VEOLIA saura y faire face avec ses équipements mutualisés sur tous les centres.

En conclusion, la décision prise au Conseil Municipal protège les intérêts de la collectivité et ceux de tous les habitants, qui auront une qualité de l'eau assurée à un prix raisonnable.



QUEL SERAIT LE LIEN ?



Chemin des Meuniers

Quel serait le lien entre une sorte de poisson, une espèce de champignon, un cépage rouge et un métier ?

Et bien, le lien est « meunier ». Le chevesne s'appelle aussi le meunier, meunier est un synonyme de la clitopile petite prune, le pinot meunier est un cépage du vignoble de Champagne et celui qui fait tourner un moulin est un meunier. Et ce petit chemin, qui se trouve à Lussais et qui relie la rue du Lavoir à celle de Planier s'appelle le **Chemin des Meuniers**. Bien que possible, il semble peu vraisemblable que cette rue tire son nom d'un poisson, ou d'un champignon ou d'un cépage. Ce qui semble beaucoup plus probable est que le lien se fait avec ce métier de meunier. Il y avait beaucoup de moulins à Chef-Boutonne et de temps en temps le meunier devait se déplacer d'un moulin à l'autre.

"Meunier" est aussi un nom de famille que l'on trouve partout en France. Victor Joseph Antoine Meunier, qui était général et qui est mort pour la France en 1916, n'est que l'un des cinq généraux l'ayant porté. Ce métier de meunier est l'un des métiers les plus anciens et des versions locales de « Meunier », par exemple « Miller » en anglais ou « Müller » en allemand, sont également répandues comme noms de famille.

C'étaient les chasseurs-cueilleurs du Paléolithique qui ont appris à moudre les grains pour obtenir de la farine. Avec le temps, les meuniers ont contribué à la mise au point de l'agriculture. Avec cette innovation, l'homme n'est plus nomade et construit des habitations permanentes et les civilisations se développent.

Cependant, les meuniers n'étaient pas toujours tenus en haute estime. Souvent ils étaient plus riches que les autres paysans et on les soupçonnait de ne pas être tout à fait honnêtes avec les clients. Aux temps de disette, les meuniers pouvaient être la cible de la fureur du peuple.

Dans la tradition populaire ils ont aussi une certaine réputation avec comme exemple l'histoire de la belle qui s'endort au tic-tac du moulin et lorsqu'elle se réveille, « son petit sac est plein, elle a la mouture plein la main ». Il y a souvent une vieille qui arrive alors, à qui le meunier refuse le même service.

Et bien sûr :

*Meunier tu dors
Ton moulin va trop vite
Meunier, tu dors
Ton moulin va trop fort.
Ton moulin, ton moulin va trop vite
Ton moulin, ton moulin va trop fort
Ton moulin, ton moulin va trop vite
Ton moulin, ton moulin va trop fort.*

MEUNIER TU DORS

MAMALISA.COM
MAMALISA.COM.FR

MAMALISA.COM
MAMALISA.COM.FR

Une cloche, sonnait à chaque tour de meule, permettait au meunier d'évaluer la vitesse de son moulin. Trop vite, il y avait des risques d'explosion dûs aux particules de farine, de poussières et autres en suspension dans l'air et au fait que les meules contenant du silex pouvaient engendrer des étincelles. Ces risques étaient présents, même avec les moulins à eau.

En se promenant on peut bien réfléchir aux meuniers et à ces histoires et pourquoi pas, aux meunières et leur sauce "meunière" ?

LES CHALETS DE LA HÉRONNIÈRE OU LA VOLONTÉ D'UN HOMME

Nous avons rencontré Emile Roux, qui dirige depuis 2003, les Chalets de la Héronnière, un Parc Résidentiel de Loisirs (PRL). Il a bien voulu nous expliquer son parcours et aussi et surtout celui de l'entreprise qu'il a créée.

Car c'est sur un coup de tête qu'à l'origine avec Yves Legrand (fondateur de l'entreprise « Legrand Bâtitisseurs »), il a acheté la moitié de cette propriété de 21 hectares dont seuls 3 sont réservés à l'exploitation de ce parc. Elle tire d'ailleurs son nom du sanctuaire de reproduction de hérons, dans la partie marécageuse du domaine.

Même s'ils ont connu quelques difficultés au départ, il a bientôt assumé seul la charge du développement de l'activité, et a ainsi pu mettre en œuvre quelques idées nouvelles, en parfait accord avec son sens de l'innovation.

Rien en effet ne prédisposait cet homme aujourd'hui âgé de 59 ans, à s'investir dans le tourisme. Il est en effet et depuis 1977, exploitant d'une ferme de vaches laitières, ainsi que de porcs de sélection, dits piétrains (une race à chair maigre).

L'achat de 21 chalets (d'une capacité par unité de 7 couchages et 140 personnes au total) dont un adapté aux personnes à mobilité réduite et un réservé à l'accueil, et la construction d'une piscine chauffée couverte étaient à mille lieux de son activité habituelle. Un défi qu'il a souhaité relever, entreprendre est sa passion, agir et réfléchir, créer et mettre en œuvre, sans un regard sur le passé.

Car Emile Roux aura tout fait dans cette réalisation : serveur, hébergeur, cuisinier, négociateur avec les banques, intermédiaire avec les tours opérateurs, gestionnaire de personnel, promoteur d'activités de loisirs, toutes occupations qu'il considère comme enrichissantes et variées et qui auront montré sa capacité d'adaptation.



Vue aérienne du site

Le site accueille en saison, des touristes individuels avec éventuellement leur animal de compagnie, aussi bien que des groupes, des mariages, des « cousinades » ou des séminaires, des ouvriers qui travaillent sur un chantier. C'est dire qu'il s'adresse à une clientèle variée et surtout assez fidèle puisqu'elle revient d'année en année. Les repas servis sont constitués de produits régionaux essentiellement, avec des formules adaptées à un prix raisonnable, y compris aux pêcheurs et aux résidents toute l'année. Une retenue d'eau permet en effet aux locataires une activité de loisirs connue et ouverte toute l'année : la pêche aux carpes dite « no kill » qui remet à l'eau les prises.

Par ailleurs, des travaux de rénovation sont prévus sur la terrasse et le restaurant qui feront bientôt peau neuve. La mise en gestion libre du restaurant est envisagée pour y accueillir à leur demande, des groupes familiaux qui y recevront leurs proches, mais aussi de constituer des groupes de 40 à 50 personnes, autour d'activités ou de soirées à thèmes.

Enfin, la deuxième édition d'une course pédestre aura lieu à l'Ascension 2016 sur le domaine, manifestation très prisée qui attire un public nombreux et motivé.



Course pédestre 2015

Les Chalets figurent aussi sur des sites de gîtes belges qui y viennent nombreux. Ils sont labellisés Clé Vacances (dont Emile Roux est Vice-Président départemental) et Villages de Gîtes.

Nous tenons à remercier Emile Roux pour son accueil convivial et chaleureux et ne résistons à vous livrer sa devise, propice à une réflexion personnelle peut-être **« seul l'avenir m'intéresse »**.

Si vous êtes intéressé(es), ci-dessous les éléments utiles à une prise de contact :

N° de tél : 05 49 29 57 01

Site internet : www.heronniere.com

Site partenaire : booking.com

L'ASSOCIATION C.A.I.L. (Comité Autour d'un Inventeur Local) : DES BÉNÉVOLES AU SERVICE DE LA MÉMOIRE D'UN ILLUSTRE CHEF-BOUTONNAIS.

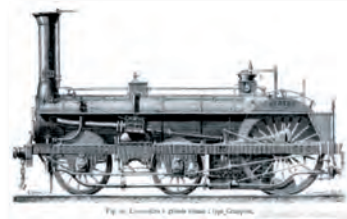


Buste de Jean-François Cail

La place CAIL, le lycée Jean-François CAIL : des lieux que tous les Chef-Boutonnais connaissent et fréquentent quotidiennement. Mais qui était vraiment ce personnage ? Qui connaît réellement son histoire ?

Ces questions se posent en 1991 lorsque le LEP (Lycée d'Enseignement Professionnel) décide de changer de nom et devient « lycée Jean-François CAIL ». C'est l'occasion d'un sujet d'étude pour les élèves de M. Jean-Louis Thomas, alors professeur d'histoire dans cet établissement.

Ses premières recherches sur cet enfant de Chef-Boutonne, né en 1804 dans « La Venelle », le décident, en 2003, à créer l'association « C.A.I.L. » à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de sa naissance en 2004. M^{me} Odile Bossert en sera la 1^{ère} présidente. La mission de cette association : sortir ce personnage de l'oubli, inventeur à l'âge de 9 ans d'une râpe à pommes de terre, qu'il vendra sur les marchés pour aider les siens, et qui deviendra un grand capitaine d'industrie lors de la première révolution industrielle.



La Crampton

L'association Cail va découvrir au fil des années, outre son immense parcours dans l'industrie du chemin de fer, de la distillation et de ses activités sucrières, qu'il a été le propriétaire d'un bâtiment que nous

connaissons aujourd'hui comme l'Hôtel de Ville. Il a été également à l'origine de la réalisation du parc situé à proximité et a participé financièrement à la construction de la place principale de Chef-Boutonne qui porte son nom.

Tous les mercredis, 6 bénévoles (Jean-Louis Thomas, Jean Guilbot, Michel Georges, Arthur Jones, Daniel Neuillé et Marc Richard) se retrouvent pour travailler sur ce patrimoine collectif riche. Après 12 ans de travail de recherche, 3 391 documents (dont 2 215 informatisés) ont été répertoriés et archivés. 3 000 photos sur plaques de verre, réalisées par un descendant de J.F. CAIL, ont été retrouvées. Un site internet est né (www.cailf.sitew.com). Plusieurs conférences (colloques sur le fer, journées du patrimoine) ont été données, notamment à Paris, Pau, Melle ainsi qu'en Guadeloupe.

Les fonds de l'association proviennent en grande partie de la vente des 2 ouvrages réalisés et édités : « Jean-François CAIL un acteur majeur de la première révolution industrielle » et « Un siècle de chemin de fer à Chef-Boutonne » (toujours en vente). Une plaquette est en préparation à partir de documents récupérés à La Briche. Elle concerne d'une part, la correspondance de l'année 1865 adressée par Pinpin, intendant de la ferme de La Briche à J.F. Cail et d'autre part, l'histoire de la colonie de La Briche. Une scénographie, « La vie et l'œuvre de Jean-François CAIL », réalisée par les membres de l'association, est projetée au musée du château de Javarzay où 3 salles lui sont consacrées. La mission de l'association semble sur la voie de la réussite.



La gare

Aujourd'hui, Jean-Louis Thomas, président de l'association, est secondé par Michelle Bonnaud (vice présidente), Annette Delage (trésorière), Cathy Coudert (trésorière adjointe), Arthur Jones (secrétaire), Daniel Neuillé (secrétaire adjoint), et Christian Beaudoin (chargé de communication). L'association compte une cinquantaine de membres dont la moitié est Chef-Boutonnaise.

Alors Chef-Boutonnais (es), lorsque vous vous baladerez dans la Venelle, tendez l'oreille ! Ayez une petite pensée pour Jean-François CAIL et peut-être entendrez-vous encore le son d'une taule martelée par le petit inventeur de la râpe !



Place Cail

EXPRESSION LIBRE - GROUPES REPRÉSENTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

2014
2020

Ensemble, Agissons
pour Chef-Boutonne.

L'année 2015 a permis de poursuivre nos engagements pris au moment des élections municipales : rénovation de trottoirs, réhabilitation de la rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud, création de la place Espace Mérovée, maintien des taux d'imposition.

En 2016, nous continuerons à travailler pour l'intérêt général. Bonne année à tous.

2014 : Un souffle nouveau !!

Le groupe n'a pas souhaité faire de publication dans ce numéro.

JANVIER

Dimanche 3	Loto - FC Boutonnais Ferme du Château ouverture des portes à 13 h
Vendredi 8	Vœux de la Municipalité Centre Culturel - 18 h 30
Mardi 12	Assemblée Générale - La Source Centre Culturel - 14 h
Dimanche 17	Assemblée Générale - Rêves et Envols Ferme du Château - 10 h
Vendredi 22	Don du Sang - Ferme du Château 16 h 30 à 19 h 30
Samedi 23	Concours de belote - Marchavec Ferme du Château - 14 h

FEVRIER

Vendredi 5	Assemblée Générale Cycle Chef-Boutonnais Centre Culturel - 20 h 30
Samedi 6	Fabrication de lessive Ateliers de la Simplicité - Espace Voltonia 10 h à 12 h
Samedi 6	Couscous - ARBRES Ferme du Château - 20 h
Jeudi 11	Assemblée Générale - FNAM Ferme du Château - 10 h
Samedi 21	Repas Fruits de Mer - FC Boutonnais Gymnase - 20 h
Mardi 23	Pot au feu - La Source Centre Culturel - 12 h
Samedi 27	Ouverture de la pêche Etang communal de Javarzay - 8 h

MARS

Samedi 12	Concours de belote - Amicale des Sapeurs Pompiers - Ferme du Château - 14 h
Samedi 19	Concours truites - PECH Etang communal de Javarzay
Vendredi 25 au Dimanche 27	Tournoi International - TTCB - Gymnase

AVRIL

Vendredi 1^{er}	Théâtre - Scènes Nomades Centre Culturel - 20 h 30
Samedi 9	Coq au vin - Cycle Chef-Boutonnais Ferme du Château - 20 h 30
Mardi 12	Choucroute - La Source Ferme du Château - 12 h
Samedi 23	Concours truites - PECH Etang communal de Javarzay

Samedi 23	Soirée Dansante - Anima Soirée Ferme du Château - 21 h 30
Dimanche 24	Brocante - Les Amis des Chaumias Place des Chaumias à Lussais Toute la journée
Samedi 30	Puce Auto-Moto - FC Boutonnais Gymnase - à partir de 9 h

MAI

Dimanche 8	Cérémonie commémorative au Monument aux Morts
Vendredi 13 au Lundi 16	Enduro carpes - PECH Etang communal de Javarzay
Vendredi 20	Don du Sang - Ferme du Château 16 h 30 à 19 h 30
Dimanche 22	Assemblée Générale - Amis du Château Centre Culturel - 10 h

JUIN

Samedi 4	Randonnée - ARBRES - Ferme du Château à partir de 17 h
Dimanche 5	Championnats Régionaux Route Séniors Cycle Chef-Boutonnais
Samedi 11	Fête des écoles - APE - Théâtre de Verduze à partir de 12 h
Samedi 18	Gala de Danse - Foyer Culturel - Section Danse - Centre Culturel - 17 h et 21 h
Dimanche 19	Brocante - FC Boutonnais Parc du Château - Toute la journée
Dimanche 26	Foire aux Pirois de Javarzay Toute la journée
Lundi 27	Feu d'artifice de la Foire de Javarzay 22 h 45

JUILLET

Samedi 2	Feu de la Saint-Jean - Pique-Nique Les Amis des Chaumias - Place des Chaumias à Lussais à partir de 19 h 30
-----------------	---



MAIRIE

7 avenue de l'Hôtel de Ville
79110 Chef-Boutonne
Tél. 05 49 29 80 04

mairie-chefboutonne@paysmellois.org
www.chef-boutonne.fr



Commune de Chef-Boutonne

lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
8h30	12h30	-	-	8h30	12h30	-	-	8h30	12h30
13h30	17h	13h30	17h	13h30	17h	13h30	17h	13h30	17h

Bulletin d'information municipal - Janvier 2016

Directeur de publication : Fabrice MICHELET

Rédactrice en chef : Sylvie MAGNAIN

Imprimé par Italic 79 • BP 39 • 79500 Melle • www.italic79.com

